

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2022

NOR : JUSF2209539V

En application des articles L. 352-1 et suivants du code général de la fonction publique, un recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse est ouvert au titre de l'année 2022.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique et au corps des directeurs des services :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en position régulière au regard du code du service national ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;
- ne pas avoir de mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être titulaire d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, requis pour se présenter au concours externe de directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les candidats qui ne justifient pas des diplômes exigés des candidats au concours externe fixés par le statut particulier du corps peuvent déposer une demande de reconnaissance de leur qualification ou de leur expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres et de diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique. Pour ce faire, ils constituent un dossier de demande d'équivalence, qu'ils pourront obtenir auprès des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse.

En application de l'article L. 221-3 du code du sport, les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours de l'Etat sans remplir les conditions de diplômes exigées. Ils doivent être inscrits sur la liste ministérielle, établie par le ministre chargé des sports, en cours de validité à la date à laquelle est exigé le diplôme pour se présenter au concours.

Les mères ou pères de famille (élevant ou ayant élevé au moins trois enfants) peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplôme exigées (art. L. 325-10 et suivants du code général de la fonction publique).

Ils doivent en outre établir un dossier de candidature comportant :

1. Un *curriculum vitae* précisant l'état civil, le parcours d'études suivi et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et des dates d'exercice) ;
2. Une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché ;
3. Un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle ou desquelles il souhaite postuler afin d'obtenir la liste de ces praticiens (voir la liste des directions interrégionales et leur adresse en annexe) ;
4. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
5. Une photocopie de l'attestation de la carte vitale ;
6. Un état signalétique des services militaires ou les pièces constatant la situation au regard du code du service national, le cas échéant ;
7. La photocopie du ou des titres ou diplômes ou de toute pièce attestant du niveau reconnu équivalent ;
8. Le cas échéant un dossier de demande d'équivalence, assorti des copies du ou des contrats ou certificats de travail, qu'ils peuvent obtenir auprès des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;
9. La photocopie des attestations de travail, le cas échéant ;

10. Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;

11. L'attestation de la reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 9 mai 2022.

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle le candidat souhaite postuler.

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées et recevables. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

Le candidat retenu sera recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. Il bénéficiera d'un contrat pour une période correspondant à celle du stage prévu par le statut des directeurs de la protection judiciaire de la jeunesse dans lequel il a vocation à être titularisé.

Localisation des postes à pourvoir	Emploi ou métier	Département	Nombre de postes	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
Etablissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) de Bagneux	Directeur des services	92	1	Ile-de-France

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, bureau du recrutement et de la formation, section de l'organisation des recrutements.

Adresse postale : 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Bureaux situés : 35, rue de la Gare, 75019 Paris.

Internet : www.lajusticerecrute.fr.

Direction interrégionale/territoriale d'outre-mer	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche Comté, Centre Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 DIJON Cedex ☎ 03.45.21.86.14 ✉ concours.dirpjj-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	75, rue de la Villette - BP 73269 69404 LYON Cedex 03 ☎ 04.72.33.06.40 ✉ concours.dirpjj-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville - CS 14109 54041 NANCY Cedex ☎ 03.83.40.01.85 ✉ concours.dirpjj-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des colombes – CS 20804 35108 RENNES Cedex 3 ☎ 02.99.87.95.10 ✉ concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté – CS 20009 59042 LILLE Cedex ☎ 03.20.21.83.50 ✉ concours.dirpjj-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale ILE-DE-FRANCE	Ile de France Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95	21/23 rue Miollis – Bâtiment C 75015 PARIS ☎ 01.49.29.28.60 ✉ concours.dirpjj-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts - CS 67633 31676 LABEGE Cedex ☎ 05.61.00.79.00 ✉ concours.dirpjj-sud@justice.fr
Direction interrégionale SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet CS 10 008 13295 MARSEILLE Cedex 08 ☎ 04.96.20.63.40

		✉ concours.dirpjj-sud-est@justice.fr
Direction interrégionale SUD OUEST	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64- 79-86-87	8, rue Poitevin - CS 11508 33062 BORDEAUX Cedex ☎ 05.56.79.14.49 ✉ concours.dirpjj-sud-ouest@justice.fr
Direction territoriale Guadeloupe	Guadeloupe Département : 971	Petit Pérou - 97139 ABYMES BP 601 - 97176 LES ABYMES Cedex ☎ 05.90.21.18.42 - Fax: 05.90.90.37.73 ✉ dtppj-pointe-a-pitre@justice.fr
Direction territoriale Guyane	Guyane Département : 973	22bis, rue François Arago – BP 1161 - 97345 CAYENNE Cedex ☎ 05.94.28.73.10 - Fax: 0594.30.96.90 ✉ ddpjj-cayenne@justice.fr
Direction territoriale Martinique	Martinique Département : 972	14, rue Blénac - BP 1014 – 97208 FORT DE FRANCE Cedex ☎ 05.96.70.75.30 ✉ dtppj-fort-de-france@justice.fr
Direction territoriale Mayotte	Mayotte Département : 976	Immeuble EL FAROUK Rond-Point EL FAROUK BP 1343 97600 KAWENI ☎ 02.69.60.76.30 / 31 - Fax: 0269.60.76.33 ✉ dtppj-mamoudzou@justice.fr
Direction territoriale Polynésie	Polynésie Département : 987	Immeuble PAPINEAU 1er étage BP 547 98713 PAPEETE TAHITI ☎ 00.689.50.05.20 / 49 - Fax: 00.689 48.07.00 ✉ ddpjj-papeete@justice.fr
Direction territoriale Réunion	Réunion Département : 974	Parc Technologique 10 rue René DEMARNE 97490 SAINTE-CLOTILDE.

		<p>☎ 02.62.90.96.70 ✉ dtppj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------